

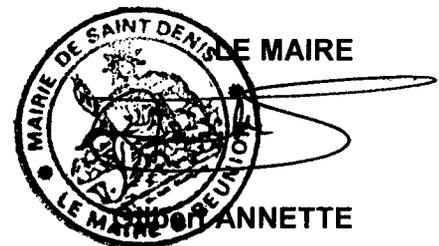
OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 4/ 2009
AU BUDGET PRINCIPAL

La présente Décision Modificative enregistre en Section de Fonctionnement un complément de crédits sur le Chapitre 65 ; des subventions de Fonctionnement y sont affectées pour prendre en compte les nouvelles demandes détaillées en annexe au Rapport relatif aux associations : le montant est d'environ 950 000,00 €.

Une enveloppe supplémentaire de crédits est également allouée aux dépenses de communication afin de réaliser directement les actions qui étaient menées par la CINOR jusqu'en 2008.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 4/ 2009
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

1 abstention

M. BARDIERE Jean-Michel

pour

autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision Modificative n° 4 au Budget principal 2009 qui s'élève à :

- * 960 000,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement.
- * 0,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009

LE MAIRE



ANNETTE

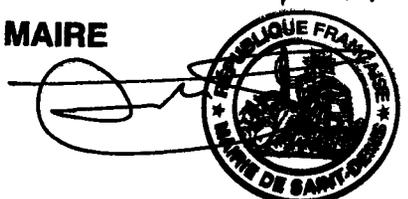
DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	COTE	FONCT	LIBELLES	BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
65	657362	520	SUBVENTIONS CCAS	7 680 000,00	150 000,00	
65	6574		SUBVENTIONS DE FONCT - PERS. DROIT PRIVE	15 189 593,00	660 000,00	
65	65738	90	AUTRES ORGANISMES	1 000,00	138 000,00	
011	6188	020	AUTRES FRAIS DIVERS		-138 000,00	
011	6238	023	COMMUNICATION - DIVERS	1 002 892,08	350 000,00	
011	60623	251	ALIMENTATION	5 002 480,67	-200 000,00	
74	7475		GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			960 000,00
			TOTAL		960 000,00	960 000,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 19/12/2009
En annexe à la Délibération N° 2009-02

LE MAIRE



ARRETE DES SIGNATURES

Comité « Chapeau »

Nombre de membres en exercice	55
Nombre de membres présents	55
Nombre de suffrages exprimés	55
Nombre de voix pour	
contre	
abstentions	

Date de convocation du Conseil Municipal
11 décembre 2009

Décision Modificative n° 4/ 2009 au Budget principal présenté par le Maire,
A Saint-Denis, le 19 décembre 2009

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,
A Saint-Denis, le 19 décembre 2009

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

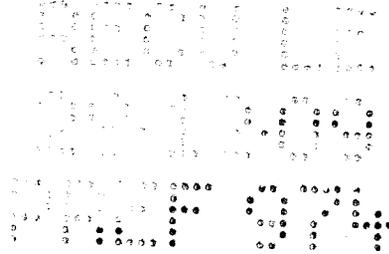


Hôtel de Ville, le 11 DEC. 2009

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par
Référence
Objet

Michel CANABADY MOUTIEN
688 / 2009 / JPM / MCM
Conseil Municipal du samedi 19 décembre 2009
(convocation de l'assemblée délibérante)



Madame,
Chère Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

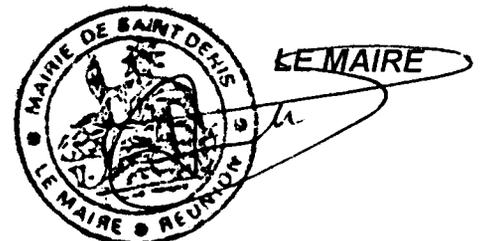
qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **septième séance annuelle**

le **SAMEDI 19 DECEMBRE 2009**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Au cours de cette séance, vous serez également appelée à procéder à l'**élection** en vue du remplacement **de la 1ère Adjointe de Quartier** démissionnaire de ses fonctions.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Chère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le présent envoi
comporte 5 liasses,
numérotées de 1/5 à 5/5.



Gilbert ANNETTE

LIBERTÉ ■ ÉGALITÉ ■ FRATERNITÉ

L'an DEUX MIL NEUF, le SAMEDI 19 DÉCEMBRE, à 09 h 09, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en septième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 29).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick (arrivée au Rapport n° 09/7-23 à 11 h 18)/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe (arrivé au Rapport n° 09/7-01 à 10 h 15)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ LOUISE Rose Blanche/ TOQUET Stéphanie/ JUSTINE Marie Séverine/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian (arrivé après l'appel nominal à 09 h 24)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

HOARAU Emmanuel		par FIDJI Jean-Claude
DINDAR Ibrahim	pour toute la durée de la séance	par PONIN-BALLOM Gino
JAVEL François		par MAILLOT Gérald
CÉCILÉRY Nathalie	à partir de l'arrivée de son mandataire à 10 h 15 au Rapport n° 09/7-01	par NAILLET Philippe
FOURNEL Dominique	jusqu'à son départ de son mandataire à 10 h 57 au Rapport n° 09/7-01	par VICTORIA René-Paul
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	de son départ à 09 h 53 et jusqu'à son retour à 10 h 13 sur le Rapport n° 09/7-01	par BAREIGTS Éricka
HUMBLOT Nicole	de son départ à 10 h 18 au Rapport n° 09/7-01 et jusqu'à son retour à 11 h 18 sur le Rapport n° 09/7-23	par BRISSAC-FÉRAL Claude
ANDAMAYE Marie-Annick	jusqu'à son arrivée à 11 h 18 au Rapport n° 09/7-23	par LOWINSKY Jacques
PESTEL René Louis	à son départ à 11 h 54 au Rapport n° 09/7-35	par ASSABY Maximilien

Les membres présents, au nombre de 45 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

retraits

Les Rapports n° 09/7-11 - changement de dénomination de la Place de Metz - et n° 09/7-22 - mise à disposition de locaux au profit d'associations - ont été retirés de l'Ordre du Jour de Séance.

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
ALBANY Christian	à 09 h 24	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 15	au Rapport n° 09/7-01
ANDAMAYE Marie-Annick	à 11 h 18	au Rapport n° 09/7-23
	DEPLACEMENTS	
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	de 09 h 53 à 10 h 13	au Rapport n° 09/7-01 procuration à BAREIGTS Éricka
HUMBLOT Nicole	de 10 h 18 à 11 h 18	du Rapport n° 09/7-01 au Rapport n° 09/7-23 procuration à BRISSAC-FÉRAL Claude